

**NOTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE**

**À IA-DASEN,  
Principaux et proviseurs,  
DCIO,  
Santé scolaire  
Assistants sociales**

**Campagne pour prévenir les violences et les discriminations et accompagner les victimes**  
<http://www.education.gouv.fr/cid96664/lutte-contre-homophobie-une-campagne-pour-prevenir-les-violences-les-discriminations-accompagner-les-victimes.html>

**Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 14 décembre dernier une nouvelle campagne nationale destinée à informer et sensibiliser les collégiens, lycéens, étudiants et l'ensemble des membres de la communauté éducative aux violences et discriminations à caractère homophobe dont souffrent encore trop de jeunes.**

Le dernier rapport de l'association SOS homophobie rappelle la nécessité d'agir tôt : les victimes d'intolérances liées à leur orientation sexuelle sont souvent **âgées de moins de 18 ans (53 %)**. D'après les témoignages recueillis, les agressions à caractère homophobe sont majoritairement commises par des élèves ou des étudiants du même établissement que la victime (66 %), et dans certains cas par des personnels de l'établissement. Ces agressions consistent en des **insultes (59 %)**, parfois accompagnées de **réactions de rejet (58 %)**, voire **d'agressions physiques (21 %)**. Dans 33 % des cas, ces actes se manifestent de manière répétée, sous forme de harcèlement.

Enfin, les personnels ne sont pas épargnés et peuvent subir des discriminations eux aussi.

Les conséquences pour les personnes victimes de telles discriminations et violences sont très lourdes. Chez les jeunes, elles affectent leur bien être et le déroulement de leurs études : sentiment d'isolement, de mal-être, perte de l'estime de soi, absentéisme ou décrochage voire même des comportements suicidaires. Ces violences et/ou comportements discriminatoires tombent sous le coup de la loi. Au-delà des actes pénalement répréhensibles qui doivent être prévenus et dénoncés, la prévention de l'homophobie "ordinaire" et le soutien aux victimes incombe à l'institution et à l'ensemble de la communauté éducative.

**Dans le second degré**, la campagne s'appuie sur la diffusion d'outils de prévention et d'information, notamment une affiche distribuée, avec son guide d'accompagnement, dans les collèges et lycées, et relayée sur le web, avec un visuel unique "L'homophobie n'a pas sa place à l'École".

Un service d'écoute et d'aide pour les victimes et témoins d'actes ou de comportements d'homophobies, assuré par les professionnels de SIS-Association, est accessible depuis un portail d'entrée unique sur le web [www.education.gouv.fr/controlhomophobie](http://www.education.gouv.fr/controlhomophobie).

Ce service est disponible 7j/7 de 8h à 23h et accessible au 0 810 20 30 40 ou par mail.

**Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche**, la campagne s'appuie sur la diffusion d'outils de prévention et d'information, notamment un jeu de quatre affiches reprenant le message « Lutter contre l'homophobie : le combat de toutes et de tous ».

Un portail d'entrée unique est mis en place sur le site internet <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/controlhomophobie> afin de permettre aux étudiants et aux personnels de disposer de ressources - notamment le nouveau guide "(re)connaître pour mieux agir" - utiles pour accompagner les personnes souffrant d'homophobie à raison de leur orientation sexuelle et/ou identité sexuelle réelle ou supposée.

Le service d'écoute et d'aide disponible au 0 810 20 30 40 ou par mail, 7j/7 de 8h à 23h est également accessible depuis ce portail.

Ce combat contre l'homophobie et au-delà contre toutes les formes de discrimination est une priorité du ministère. Il est le combat de tous.